

Au Conseil Communal du Mont-sur-Lausanne

Rapport de la commission désignée et chargée d'examiner le Préavis No 06/2016

Carrefour Chemin du Collège - Route de Lausanne (RC 501 B-P)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner le préavis No 6/2016 s'est réunie le 30 mai dernier. Après les rappels d'usage formulés par le Président du Conseil Communal, Monsieur Antoine Chamot, la commission s'est constituée comme suit :

Président : Monsieur François Campart
Membres : Madame Monica Roulin
Monsieur Christian Zbinden
Monsieur Stéphane Allaz

Rapporteur : Monsieur Christophe Rohr

Après un bref historique, Messieurs Michel Odier municipal des travaux et Vincent Porchet, Ingénieur aux services des travaux de la commune, nous ont présenté et documenté les aspects techniques et financiers du dit préavis.

La commission a bénéficié de tous les renseignements nécessaires à l'élaboration du présent rapport.

Historique:

1. Jusqu'en 2011, le carrefour du Chemin du Collège et de la RC501 B-P (route de Lausanne) était équipé d'un passage piéton avec îlot.
2. En 2011, les travaux liés à la prolongation de la ligne TL n°8 avaient amené les autorités à supprimer cet îlot au profit de feux de signalisation, qui devaient assurer la sécurité des piétons.
3. En 2016, force est de constater que cet aménagement n'est pas optimal. Associé à la Police administrative, le Service des travaux a mandaté un bureau d'ingénieurs spécialisé en études de trafic afin d'améliorer la situation existante.
4. L'auteur du projet est un ancien collaborateur du service des travaux de la commune, mis à son compte depuis et qui prendra la direction des travaux.

On ne peut que souhaiter que cette troisième variante fasse l'unanimité des usagers et garantisse la sécurité des piétons et la pérennité de l'ouvrage.

Projet :

1. Le passage piéton sera reculé d'environ 4 mètres.
2. Un îlot central sera créé et permettra de sécuriser la traversée des piétons.
3. La route du Collège sera élargie au droit du carrefour pour faciliter la sortie des véhicules (tourné à gauche et droite) et améliorer la visibilité.
4. Les feux tricolores seront supprimés au droit du passage piéton.
5. L'éclairage public sera renforcé par 2 candélabres.

Demande de crédit :

Le montant des travaux est basé sur les soumissions rentrées et se décompose comme suit:

1. Travaux de Génie civil	CHF	57'000.--
2. Eclairage public	CHF	12'000.--
3. Démantèlement des feux	CHF	6'000.--
4. Frais de géomètre	CHF	7'000.--
5. Direction des travaux	CHF	3'000.--
6. Divers et imprévus	CHF	10'000.--

Pour un total de CHF 95'000.-- TVA comprise

Planning :

Après examen préalable auprès de la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) et suite à la mise à l'enquête pour laquelle aucune opposition n'a été déposée, la réalisation des travaux est prévue cet automne 2016 durant la période scolaire subséquentement à l'adoption du conseil communal de ce 27 juin 2016.

Remarques :

La commission s'étonne néanmoins que la direction locale des travaux ne soit pas dévolue au service des travaux de la commune. De plus, elle recommande à la commune d'établir un état des lieux avant les travaux de réaménagement de la piscine pour palier à tout dégât consécutifs à ceux-ci.

Conclusion :

Au-delà des commentaires ci-dessus, et dans le seul but de garantir la sécurité des piétons et des usagers de la route le plus rapidement possible, la commission à l'unanimité, propose :

1. D'adopter le projet de réaménagement du carrefour du chemin du Collège - Route de Lausanne (RC 501 B-P)
2. D'accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les travaux de construction pour l'aménagement du carrefour.
3. De lui accorder pour ce faire un crédit de 95'000.-- (TTC) relatif aux travaux de génie civil, d'éclairage public et de signalisation.

Ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt. Compte tenu du montant demandé, inférieur à CHF 100'000.--, l'amortissement interviendra dès la fin des travaux en une fois par le compte de fonctionnement "amortissement obligatoire/ouvrages de génie civil" (compte 230.3311)

Le Mont-sur-Lausanne, le 27 juin 2016

Le Président : François Campart



Les membres : Monica Roulin



Christian Zbinden



Stéphane Allaz



Le Rapporteur : Christophe Rohr

